

**EXTRAIT DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU S.M.I.A. DU MARDI 22 JUIN 2021**

Le Service Médical Interentreprises de l'Anjou - Service de Santé au Travail - a tenu son **Assemblée Générale ordinaire le MARDI 22 JUIN 2021 à 16 heures 30 en visioconférence**, sous la Présidence de Monsieur Gilles FRADIN, Président de l'Association. L'ensemble des adhérents a été convié à participer à cette Assemblée Générale sur convocation adressée en date du 03 juin 2021.

6^{ème} résolution :

Projet de budget 2021 et taux de cotisations.

Afin de mener à bien les missions confiées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, le SMIA a présenté au Conseil d'Administration le projet de budget 2021. Ce projet a fait l'objet d'une validation par le Conseil en date du 11 décembre 2020.

Après audition du projet de budget 2021 ainsi que des informations et précisions fournies lors des débats,

1. L'Assemblée Générale approuve le budget pour 2021,
2. Fixe comme suit les différents taux de cotisations pour 2021 :
 - Droit d'entrée : 28 € HT par salarié
 - Cotisations (% de la masse salariale – taux inchangé depuis 1981) :
 - *Entreprises de toutes professions sauf Bâtiment : 0,40 % des salaires versés dans la limite du plafond de l'URSSAF avec un abattement de 2 %.
 - *Entreprises relevant de l'activité du Bâtiment : 0,45 % des salaires versés dans la limite du plafond de l'URSSAF avec un abattement de 2 %.
 - *Cotisation minimum et maximum :
 - Minimum pour le Personnel à temps partiel : base du SMIC, soit pour 2021, **74.62 € HT** par salarié.
 - Maximum : base 82 % du plafond de la Sécurité Sociale au 1er janvier de chaque année, soit pour 2021 et pour un taux de cotisations à 0,40 %, **134.92 € HT** par salarié avant l'abattement de 2 %.
 - Cotisation complémentaire pour Personnel sous CDD et n'appartenant plus à l'entreprise en fin d'année : 9,50 € HT par salarié.
 - Cotisation intérimaire : chaque visite médicale sera facturée 70 € HT (chaque absence non excusée 48 heures à l'avance sera facturée 49 € HT – abattement de 30%)

Extrait certifié conforme
ANGERS, le 14 décembre 2021

Le Président du Conseil d'Administration

G. FRADIN

